

UNE ANNÉE D'ACTIVITÉ AGRICOLE DANS LE LOT

Afin de bien se comprendre, il est important de bien se connaître, c'est l'objet du Pacte de Bon Voisinage. Le département du Lot et son agriculture se caractérisent par la densité des paysages remarquables et des paysages remarquables où les agricultrices et agriculteurs, installés sur des fermes à taille humaine, assurent la gestion et la préservation des habitats et des espèces.

AU PRINTEMPS

- préparation des sols et semis des cultures de printemps
- fertilisation des sols
- plantations maraîchères
- protections des cultures contre les maladies et les ravageurs
- mise à l'herbe des animaux

EN ÉTÉ

- abreuvement des animaux dans les parcours
- travail de fenaison et récolte de foin
- moissons des céréales, oléagineux et protéagineux,
- déchaumage des parcelles
- récolte des légumes et des fruits
- couverture des sols
- irrigation
- tourisme rural

EN AUTOMNE

- semis des cultures d'hiver
- ensilage des maïs et autres fourrages
- vendanges et vinification
- récolte des légumes et fruits
- couvertures des sols

EN HIVER

- plantations maraîchères
- taille des arbres fruitiers
- taille de la vigne
- travail du sol

MES ENGAGEMENTS



Monsieur Jean-Marc VAYSSOUZE-FAURE
Président de l'Association des Maires et Elus du Lot



Monsieur Alain LAFRAGETTE
Président de la FDSEA du Lot



Monsieur Christophe CANAL
Président de la Chambre d'Agriculture du Lot



Monsieur Henri BONNAUD
Président de l'ADASEA d'Occitanie



Monsieur Damien FRAYSSE
Co-président des Jeunes Agriculteurs du Lot



Monsieur Gérard LAVINAL
Président de CAPEL



Monsieur Pierre LAFRAGETTE
Président de la fédération départementale des coopératives



Monsieur Thierry CHASSAING
Président de Valcausse



Monsieur Pierre LAFRAGETTE
Président de Fermes de Figeac



Monsieur Géraud SINDOU
Président de Groupama



Monsieur Michel ALIBERT
Président du Crédit Agricole Nord Midi Pyrénées



Monsieur Stéphane LAGARDE
Président d'A.G.C



Monsieur Georges VERGNES
Président délégué de la MSA Midi Pyrénées Nord

La profession agricole met à la disposition de l'ensemble des usagers un mode de sollicitation, pour toute demande d'information relative aux pratiques agricoles, ou pour porter à connaissance tout signalement d'un manquement aux bons usages de l'utilisation de l'espace par les particuliers, les élus et les agriculteurs.

La Chambre d'Agriculture du Lot assurera la réception de ces sollicitations via une adresse e-mail dédiée :

pacte-bon-voisinage@lot.chambagri.fr



Retrouvez toutes les informations utiles sur le pacte de bon voisinage sur les sites suivants :

lot.chambre-agriculture.fr
agri46.fr



Pacte de bon voisinage



MIEUX SE CONNAÎTRE C'EST MIEUX SE COMPRENDRE ET MIEUX SE RESPECTER

C'est le sens que nous voulons donner à ce Pacte

Si la campagne était, à l'origine, un espace à vocation quasi exclusivement agricole, depuis plusieurs décennies, elle est devenue un lieu attractif pour l'habitat et le tourisme, synonyme de tranquillité et d'espaces naturels, bref de qualité de vie.

La campagne est un lieu de vie pour chacun ainsi qu'un lieu de travail pour les agriculteurs.

Cet espace rural, mis en valeur par l'agriculture, fait l'objet d'une utilisation partagée. Cela implique le respect de la propriété privée et entraîne des devoirs de la part des agriculteurs comme de tous les usagers, qu'ils soient habitants, visiteurs, travailleurs, promeneurs.

Vivre en milieu rural implique une coexistence entre agriculteurs et riverains. Des compromis sont incontournables, d'autant plus accessibles que l'un connaît et comprend les contraintes de l'autre.

L'objectif du présent Pacte de bon voisinage est de formaliser l'engagement des particuliers et des élus quant aux bonnes pratiques et à l'utilisation de l'espace agricole lotois.

EN TANT QU'AGRICULTEUR

ÊTRE À L'ÉCOUTE et mieux faire connaître mon activité et mes projets

Ne pas hésiter **À PRÉVENIR MES VOISINS** sur les travaux effectués

ENFOUIR LE PLUS RAPIDEMENT POSSIBLE les matières organiques (compost, fumier, boue, lisier...) à proximité des habitations, après épandage

ÉCHANGER avec les élus sur les projets de bâtiments agricoles

CONTRIBUER à la gestion et prévention des ressources et des habitats naturels

UTILISER mon matériel en conciliant efficacité et protection de l'environnement

RÉALISER mes traitements dans le respect de la charte d'utilisation des produits phytosanitaires

ASSURER le soin quotidien de mes animaux dans les meilleures conditions

EN TANT QUE MAIRE

FAIRE APPLIQUER la réglementation

Être vigilant et **PRÉVENIR** la divagation de chiens

VEILLER à ce que les projets communaux prennent en compte les contraintes liées à l'agriculture

ASSURER dans la commune **LA CIRCULATION** des engins agricoles

ASSURER une zone tampon entre les espaces urbanisés et les surfaces agricoles

S'ENGAGER à assurer le dialogue entre agriculteur et riverains/usagers dans le cadre du Pacte

EN TANT QUE RIVERAIN/USAGER

Prendre connaissance de la diversité et **COMPRENDRE** les atouts et les contraintes de l'activité agricole

EMPRUNTER LES CHEMINS ruraux ou les chemins de randonnées pédestres, et ne pas traverser les prairies, champs cultivés, et les propriétés privées

RESPECTER la campagne et ne pas jeter les déchets y compris les végétaux

ASSURER la garde de mon chien pour le tenir à l'écart des troupeaux

NE PAS CUEILLIR les légumes, fruits ou céréales.

PRIVILÉGIER le dialogue avec les agriculteurs en cas d'incompréhension de leur activité

CHOISIR la conduite douce et **FAIRE ATTENTION** à la vitesse sur les routes

RECUEILLIR l'accord de l'exploitant avant de pénétrer dans les corps de ferme qui sont des propriétés privées

FACILITER le passage des véhicules agricoles



© CorbisOrly